



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-huit novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GALZIN - GODEFROY - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2014/146

Objet : Budget Annexe Aquaval : décision modificative n°2 - virement de crédits

Afin de pouvoir prendre en compte des créances à admettre en non-valeur datant de 2007, Monsieur le Président propose des virements de crédits en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Aquaval prévoyant des virements de crédits en section de fonctionnement comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres charges exceptionnelles			678	804,00 €
Salaires	6411	804,00 €		

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 novembre 2014.

Le Président,

Raymond GARDELLE